Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

ID: 027-212701171-20250203-2025020505-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le trois février à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.

Présents: Mme DUTOUR Martine, 1ère Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2ème Adjoint -

Mme DUBOC Dominique, 3ème Adjointe, et M. LEROUGE Christian M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury -M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali -Mme HARANG Vanessa - M. de BROGLIE Philippe-Maurice, Conseillers

Municipaux.

M. GALLIER Thierry qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice, 2ème Adjoint.

Absente: Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION: 23/01/2025 NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15

Nombre de membres presents: 13

OBJET: Travaux du SIEGE Rues Hayes convention de participation financière.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure) envisage d'entreprendre des travaux sur les réseaux de Distribution Publique d'électricité et de Télécommunications Rue des Hayes (DT 591643).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

Laurence TESSIER

6 125,00 € en section d'investissement : en section de fonctionnement : 17 500,00 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente, et l'inscription des sommes au Budget de l'exercice au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (Distribution Publique d'électricité) et au compte 657358 pour les dépenses de fonctionnement (réseau de Télécommunications).

> Pour extrait certifié conforme, Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance, Rendu Exécutoire après Dépôt

et Publication ou Notification

le Maire



Le Maire, Roger BONNEVILLE.